

Règlement du Concours



Formalités d'inscription :

Art1 : Le concours intitulé « Ta Boîte en Pack » est organisé par YOUR., Junior-Entreprise de l'Institut Supérieur du commerce Paris. Il est ouvert à toute personne souhaitant créer son entreprise (seront acceptées les candidatures de personnes ayant crée son leur société et dont leur extrait K-bis mentionne un début d'activité postérieur au 1 Janvier 2007). Dans ce dernier cas devront être délivrés :

- Extrait K-Bis et/ou acte de création
- Bilan mensuel de l'entreprise avant élaboration du dossier d'inscription

Le concours exclut donc tout projet de rachat d'entreprise ou de développement d'activité d'une entreprise existante.

Art2 : Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans, résider en France métropolitaine et avoir un projet de création en Ile de France (département inclus : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94,95).Chaque participant ne doit pas être ou avoir été condamné pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer.

Art3 : Chaque participant ne peut présenter et ne faire partie que d'un projet de création. Si une candidature est constituée par plusieurs personnes, alors l'équipe devra obligatoirement choisir un représentant.

Art4 : Le projet peut être établi dans tous les secteurs d'activité

Art5 : Les candidats participent au concours grâce à leur Pré-inscription (dépôt de coordonnées) sur le site Internet du concours. Par la suite, ils recevront par mail le dossier de candidature. Pour être valide ce dossier devra être retourné dûment complété avant le 17 Mars 2008, cachet de la poste faisant foi.

Art6 : YOUR... se réserve le droit de contrôler les informations fournies.

Art7 : Les personnes ayant déjà crée leur entreprise doivent impérativement fournir les pièces mentionnées dans l'article 1 sous peine d'être éliminées.

Art8 : YOUR se réserve le droit de fournir vos informations personnelles (noms, prénoms, téléphones, adresses postales et mail) aux partenaires du concours mais en aucun cas à leur dévoiler votre projet de création.

Processus de Sélection

Art9 : Après clôture des inscriptions, une première lecture des dossiers sera effectuée par YOUR... qui sélectionnera 50 dossiers et les soumettra à un jury de professionnels. Ce jury retiendra à son tour 10 projets, qui accéderont en phase finale du concours : l'oral de présentation. A cet oral, les candidats pourront se présenter avec des pièces significatives de l'état d'avancement du projet (carte de visite, photographie, justificatif de local...)

Le processus de sélection est laissé à l'entière discrétion du jury et ne pourra en aucun cas faire l'objet de réclamation.

Art 10 : le vainqueur du concours sera désigné suite au cumul de la note obtenue au dossier de présentation et celle obtenue à l'oral.

Art11 : les candidats seront évalués par leur dossier de présentation en fonction de différents critères tels que :

- La clarté
- La viabilité
- Le degré d'appréhension des dimensions économiques et financières,
- L'originalité
- La simplicité
- L'interactivité
- L'intégration

Aucun critère n'est éliminatoire

Art12 : les organisateurs du concours et les membres du jury s'engagent à garder totalement confidentiel les contenus des dossiers

Prix et remise des prix

Art 13 : le concours est doté de

- Un pack Or
- Un pack Argent
- Un pack Bronze
- Un prix coup de cœur décerné par YOUR

(cf. : www.taboiteenpack.com)

Art14 : tous les gagnants seront annoncés et récompensés à la soirée remise des prix qui aura lieu

Le 25 avril 2008 (si un changement de date intervient les personnes retenues seront averties par e-mail). Aucun résultat ne sera publié avant.

Art15 : l'association organisatrice se réserve le droit d'écouter, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient ; leur responsabilité ne saurait engagée de ce fait.

Art16 : la participation à ce concours implique l'acceptation de plein droit et sans réserve du présent règlement.